

Conférence de Presse de la Direction Nationale de Campagne du Parti Les Démocrates.

Cotonou, le 13 janvier 2026

- Mesdames et Messieurs les membres de la Direction Nationale de Campagne
- Mesdames et Messieurs les journalistes
- Peuples Béninois,
- Militantes et militants du Parti les Démocrates

Le Peuple béninois, en lutte pacifique pour la sauvegarde de la Démocratie, était aux urnes le 11 janvier 2026. Malgré les obstacles contenus dans le Code électoral et les incongruités introduites nuitamment dans la Constitution révisée le 15 novembre 2025, le Parti Les Démocrates, avait pris toutes les dispositions pour prendre part aux élections générales.

Quoique nous ayons préparé avec sérieux et toutes les précautions requise les échéances électorales de 2026, le Pouvoir de la Rupture a tout mis en œuvre pour exclure le Parti Les Démocrates des Élections Communales et de la Présidentielle de 2026. Notons ici le débauchage de six de nos anciens députés par les partis de la Mouvance.

Toutefois le Parti Les Démocrates a pu répondre présent aux élections législatives du 11 janvier 2026. En prenant part à ces élections, nous étions conscients des entraves possibles dont est coutumier le pouvoir de la Rupture, mais nous comptions sur l'expression populaire pour défaire cette Rupture et son système.

Ainsi notre Parti quoiqu'injustement privé de moyens financiers public indispensables à l'organisation d'une campagne électorale sereine à répondu présent au Peuple Béninois le 11 janvier dernier

Ce 11 janvier 2026 était un jour solennel dans la lutte pacifique du Parti Les Démocrates pour la sauvegarde de la Démocratie dans notre pays.

En effet, après la deuxième modification rocambolesque de la Constitution dans la nuit du 15 novembre 2025, force a été de constater que le Pouvoir de la Rupture, avec son bras armé qu'est la CENA a tout mis en œuvre pour barrer la route au Parti les Démocrates lors des élections législatives tant attendues par le Peuple béninois qui s'est levé tôt pour aller accomplir son devoir. Ces élections se sont hélas déroulées avec beaucoup d'irrégularités et une cacophonie savamment orchestrée par la CENA.

Comment en effet expliquer qu'une CENA ayant à son actif l'organisation de plusieurs élections puisse être à l'origine sans exhaustivité aucune :

- Des ouvertures très tardives des bureaux de vote allant jusqu'à huit-heures de retard dans certains postes de vote par exemple dans les villes de Cotonou, d'Abomey-Calavi et à Porto-Novo,
- L'absence de matériel sensible dans des postes de vote dépassant les six à sept heures de retard dans certains postes de vote entraînant des opérations de dépouillement très tard dans la nuit.
- Des matériels de vote non réglementaires, comme des urnes non scellées, le défaut d'encre indélébile ou carrément l'absence d'urne pour les législatives, dans ces élections générales, pendant de nombreuses heures comme à TCHAOUROU ou à TCHATCHOU.
- Le défaut de matériel de vote comme des carnets de Procès-verbaux de dépouillement et des carnets de feuilles de compilation au niveau des bureaux de vote puis des arrondissements sur toute l'étendue du territoire,
- La substitution de feuilles de dépouillement et des procès-verbaux de déroulement du scrutin avec la complicité de certains coordonnateurs d'arrondissements dans certaines communes. C'est le cas à Porto-Novo où un coordonnateur d'arrondissement de la CENA, a été surpris en flagrant délit de commission des faits, C'est aussi le cas à BANIKOARA et à SINENDE où les coordonnateurs d'arrondissement ont exclu les délégués superviseurs du Parti LD de toutes les procédures de compilation les empêchant ainsi de porter d'éventuels réserves,
- Le bourrage éhonté des urnes après le dépouillement avec des cas probants à Porto-Novo Banikoara, Sinendé.
- L'intrusion de certains maires-candidats dans les coordinations d'arrondissements de la CENA pour influencer les coordonnateurs de la CENA et les inciter à la fraude notamment à Porto-Novo.

En plus de cette gigantesque fraude institutionnelle, faut-il rajouter la partialité des agents de la CENA, qui ont mis en œuvre :

- des procédures d'intimidation de nos délégués superviseurs en refusant de les accepter dans les postes de vote au motif fallacieux que nos mandats n'étaient pas réglementaires, ou devaient être cachetés soit pas le CA ou par le Maire, éloignant ainsi les nôtres du déroulement des opérations de vote en violation de la loi. Ce fut le cas par exemple à VAKON et à Lokossa,
- Le refus systématique de donner aux mandataires du Parti LD les Procès-Verbaux de dépouillement au niveau des postes au motif que nous n'en avons pas droit,
- La tolérance de l'organisation de l'achat de conscience par les partis de la mouvance dans les bureaux de vote au vu et au su des agents des forces de défense et de sécurité publique,

De même dans plusieurs Coordinations d'arrondissement sur toute l'étendue du territoire, les Coordinateurs d'arrondissement de la CENA ont :

- interdit l'accès à la salle de compilation à nos représentants, notamment à Cotonou dans plusieurs arrondissements
- refusé à nos mandataires la signature et l'annotation des irrégularités sur les procès-verbaux de compilation,
- participé à des fraudes massives en affectant des bulletins nuls ou des bulletins estampillés LD à l'un ou l'autre des Partis de la Mouvance, sans aucun complexe, changeant ainsi les résultats des urnes. Un des forfaitaires est actuellement en garde-à vue.

En tout état de cause, nous dénonçons la violation des articles 63 du Code Électoral qui reconnaît le droit pour les partis d'être représentés sur les postes de votes et lors des dépouillements de résultats, et de l'article 92 du Code électoral qui garantit la remise des copies du procès-verbal et des feuilles de dépouillement et de compilation, aux représentants des candidats ou des partis politiques en lice et présents.

Force est de constater que toutes ces manœuvres sont mises en place pour priver Le Parti les Démocrates de ces PV, mais surtout pour l'exclure de la 10^{ème} Législature.

Par conséquent, le Parti les Démocrates appelle la CENA à respecter les dispositions de la loi :

- en fournissant au Parti les Démocrates tous les Procès-verbaux de dépouillement d'une part et tous les Procès-verbaux de compilations d'autre part.

Dans tous les cas, les premiers résultats en notre possession, rassurent que le Parti lèvera, comme en 2023, des députés dans plusieurs circonscriptions électorales pour y avoir atteint les taux de 20%. Nous mettons en garde la CENA et la Cour Constitutionnelle de travestir l'esprit et la lettre de l'article 146 du Code électoral dans l'optique d'installer à nouveau un parlement monocolore.

Le Parti les Démocrates prend donc à témoin le peuple béninois, la société civile, les chancelleries et la Communauté internationale des manœuvres mises en place pour exclure l'opposition béninoise de la scène politique pendant le prochain septennat.

Vive le Bénin

Vive la Démocratie

Vive le Parti Les Démocrates

Nous vous remercions.